

Le Bulletin

de liaison

BELGIQUE - BELGIJ
PP-PB
1099 BRUXELLES X
BC 10114



de la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire

SOMMAIRE

Dossier : Fin de mandat	2>6
Echos des centres : M.J. Couillet	7
Echos des centres : M.J. Le 88	8
Fiche pratique :	9-10
Echos des centres : ASF	11
Dossier : L'accueil en MJ	12-13
Coin lecture :	13
WEB :	14
Formation :	15

107

EDITO

Une législature peut en cacher une autre...

Après ces années de travail intensif dans le secteur de la jeunesse, il est intéressant de dresser un petit bilan, non exhaustif, pour le secteur de la jeunesse. Il est toujours intéressant de se remémorer les dossiers qui ont été traités, les chantiers qui ont été ouverts - et qui doivent encore être terminés - les acquis, les attentes et les frustrations.

Objectivement, sans être négatif ou positif, ce qui dépend du point de vue des différents acteurs (*ndlr*), on peut mettre en évidence plusieurs aspects. Le vote de nouvelles lois, telles que le nouveau décret modifiant le décret "Centre de Jeunes", le décret "Organisation de Jeunesse", "Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française" ou encore "Centre d'Expression et de Créativité", sans oublier le fameux décret "Emploi".

On peut aussi évoquer l'augmentation de plus de 10 millions pour l'enveloppe CJ/OJ, l'acquisition de 240 emplois dans le secteur, l'augmentation du nombre de dispositif particulier en Centre de Jeunes, etc.

Mais en cette veille de vacances pour les uns, de travail de longue haleine sur le terrain pour les autres, n'oublions pas que certains d'entre nous sont déjà en train de préparer les enjeux de la rentrée de demain.

Conscient des avancées pour notre secteur sous cette législature finissante, nous devons maintenant établir les bases de notre travail pour ces prochaines années et être attentif au développement de l'emploi, à la mise en place des Arrêtés d'application des décrets, au développement du secteur par l'apport de nouvelles reconnaissances...

Nous vous invitons à parcourir le bilan du cabinet Tarabella et réfléchir à vos attentes pour préparer, ensemble, notre futur.

SPÉCIAL FIN DE MANDAT

La F.C.J.M.P., c'est :

- le soutien actif de l'action des Maisons de Jeunes,
- la réalisation de partenariats locaux,
- le développement de l'égalité des chances en milieu populaire.

Mais la fédération, c'est aussi et surtout des individualités et des personnalités qui bougent ensemble.

L'équipe communautaire de la fédération :

- Robert Cornille
- Sylvain Descamps
- Pierre Evraud
- Marc Fanuel
- Jérôme Gothot
- Virginie Henrotte
- Marlene Kalema
- Aoulad Messoud
- Cécile Rochez
- Georgios Tzoumacas

L'équipe régionale et locale de la fédération :

- Karram Arroud
- Julie Baron
- Nabila Ben Hammou
- Ahmed Ben Hssi
- Tarik Bouzerda
- Emilie Cauwe
- Olivier De Rouck
- Jérôme Depauw
- Yassin Elmcabéni
- Simonne Gallais
- Christophe Grout
- Thomas Marchal
- Ali Mansour
- Carine Maréchal
- Florence Monfort
- Sèlviè Murat
- Vanessa Noël
- Benoît Pierard
- Céline Pire
- Violaine Roques
- Anne Van Daele

Les membres du conseil d'administration et les conseillers de la fédération :

- Daniel Thérasse, Président
- Olivier Leblanc, Administrateur délégué
- Robert Cornille, Trésorier
- Freddy Hartog-Mackenzie
- Bernard Herlin
- Joël Tanghe
- Jean-Philippe Calmant
- Sandra Marchal
- Magali Kremer
- Alexandre Landenne
- Fabien Rubrecht
- Marjorie Demaury
- Mathieu Hayez
- Julien Dugardein
- Frédéric Admont
- Didier Beyers
- Frédéric Leroy
- Géraldine Fievez
- Fabrizio Remacle
- Frédéric Schmitz
- Iseut Gadisseur
- Arlette Dubbeling
- Gustave Stoop

Si votre centre souhaite aussi s'impliquer, la fédération est à votre disposition.

Un mandat au service de la jeunesse

BDL: Pouvez-vous vous présenter en quelques lignes ainsi que votre rôle dans le cadre de l'évolution des politiques de jeunesse sous cette législation ?

Marc Tarabella: Je suis né à Anthistes, commune dont j'assume le maïorat depuis 1994. Je suis devenu député européen en 2004. J'ai quitté mon mandat de député européen pour devenir ministre wallon de la Formation et ministre communautaire de la Jeunesse et de l'Enseignement de Promotion sociale.

Dès ma prise de fonction comme ministre, j'ai souhaité, d'une part, faire en sorte que la quasi-totalité des engagements contractés vis-à-vis du secteur de la jeunesse, notamment dans la DPC (déclaration de politique communautaire) et lors des EGC (Etats Généraux de la Culture) puissent être rencontrés, et d'autre part, élaborer les politiques de jeunesse en concertation avec les acteurs de terrain. Dans les deux cas, je pense que l'objectif est atteint.

BDL: Pouvez-vous brièvement nous retracer les enjeux des évolutions en Centres de Jeunes d'une part, et en organisation de jeunesse d'autre part ?

M.T.: L'aboutissement du décret modifiant le décret "Centres de Jeunes" du 20 juillet 2000 constitue une avancée majeure pour les Centres de Jeunes. Tout d'abord parce qu'en raison de la maîtrise budgétaire qu'il induit, ce texte permet de consolider ce secteur. Ensuite, il faut souligner qu'on

met enfin un terme à la situation absurde suivant laquelle une reconnaissance n'entraînait pas automatiquement un subventionnement. En ce qui concerne les Organisations de Jeunesse, le nouveau décret adopté rencontre pleinement les aspirations du secteur, tant en matière de refinancement qu'en matière de simplification administrative.

BDL: Selon vous, quel est l'apport des organes consultatifs sectoriels (CCMCJ et CCOJ) en terme de relais des informations et des avis du secteur des CJ et des OJ?

M.T.: L'apport des organes consultatifs sectoriels est extrêmement précieux. En premier lieu, bien évidemment, par le biais de leur expertise sur les matières concernées. Mais aussi et surtout parce qu'ils sont les récipiendaires des réalités de terrain qu'un gouvernement

... le nouveau décret adopté rencontre pleinement les aspirations du secteur tant en matière de refinancement de simplification administrative.



Marc Tarabella



se doit de prendre en considération dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques.

BDL: *A la lecture des décrets CJ du 20/07/2000 et OJ du 26/03/2009, on peut constater des bases communes tant en terme de finalité (CRACS) que de dispositifs particuliers notamment. Pouvez-vous en expliquer les intérêts en termes de choix politique et de développement de la vie associative jeune ?*

M.T.: Un grand travail de réflexion a été mené sur les finalités des associations reconnues en tant que Centres de Jeunes et qu'Organisations de Jeunesse. Il fallait absolument faire ressortir la plus-value citoyenne des actions menées par ces opérateurs et promouvoir la participation active des jeunes dans les dynamiques qu'ils impulsent. En ce qui concerne les dispositifs particuliers, la volonté, partagée pleinement par le secteur, était de valoriser davantage certaines actions spécifiques.

BDL: *Quels sont les montants budgétaires des secteurs OJ et CJ en Communauté française? Quelle a été l'évolution budgétaire de ces secteurs sous cette législature ?*

M.T.: En 2004, le budget consacré aux Centres de Jeunes et aux Organisations de Jeunesse s'élevait à 13,1 millions d'euros. Cinq ans plus tard, ce budget a progressé de plus de 10 millions d'euros pour atteindre 23,3 millions d'euros (12,4 millions d'euros pour les OJ et 10,9 millions d'euros pour les CJ). Grâce à ce refinancement historique, j'ai pu aller au-delà des engagements financiers pris par le Gouvernement lors de la DPC et des EGC.

BDL: *Quelle est votre analyse de la situation de l'emploi dans le secteur jeunesse par rapport aux autres secteurs du non marchand ?*

M.T.: La structure particulière du secteur jeunesse avec un nombre réduit de permanent dits "Communauté française" le pénalise par rapport à d'autres secteurs socioculturels. Cela s'est vérifié avec l'adoption du décret dit "emploi" pourtant globalement bénéfique pour des milliers de travailleurs du non marchand. Dans le cadre du nouveau décret OJ, j'ai souhaité apporter une compensation

financière (certes partielle) aux associations du secteur jeunesse qui y perdaient par rapport à la situation antérieure. Lors de la prochaine réforme du décret emploi, à l'horizon 2010, il faudra impérativement mieux prendre en compte les spécificités des secteurs pour résoudre ce problème.

BDL: *Pouvez-vous épingler les enjeux et problématiques spécifiques au secteur de la jeunesse pour les années à venir ?*

M.T.: Beaucoup de choses ont été réalisées sous cette législature mais je vais tout de même pointer deux éléments prospectifs.

Premièrement, je pense que l'emploi est un des principaux enjeux du secteur pour les prochaines années. Il est indispensable de promouvoir encore davantage la création d'emplois au sein des Organisations de Jeunesse et des Centres de Jeunes, associations dont l'utilité sociale n'est plus à démontrer.

Deuxièmement, il faut poursuivre la politique que j'ai entamée en matière de sécurisation des infrastructures des Organisations de Jeunesse et des Centres de Jeunes.

BDL: *Que préconisez-vous pour y arriver?*

M.T.: Pour le premier point, Il faut tout d'abord rappeler que la Région wallonne

a déjà fait un effort considérable - 140 APE - pour soutenir le secteur de la Jeunesse dans le cadre du Plan Marshall. Néanmoins, je pense qu'il convient de miser sur des partenariats renforcés entre la Communauté française et les régions, compétentes en matière d'emploi.

Pour le second point, il importe de pérenniser les moyens budgétaires que j'ai dégagés. A terme, il faudra sans doute envisager la mise en place d'un cadre décretal afin de les consolider au mieux.

BDL: *Souhaitez-vous rester Ministre de la Jeunesse durant la prochaine législature?*

M.T.: L'expérience a été positive. J'ai eu l'occasion de voir le travail de qualité réalisé par les Organisations de Jeunesse et les Centres de Jeunes. J'ai trouvé que les représentants du secteur étaient ouverts à la discussion, pour peu qu'on soit aussi à leur écoute, et qu'il était possible de mener une politique concertée en matière de jeunesse.

On n'est pas candidat-ministre. La seule chose que je peux dire c'est que je me présente devant l'électeur avec un bilan plus que convenable et que si le 7 juin prochain, l'on me fait confiance, je serai enchanté d'assumer à nouveau ce portefeuille ministériel.





Fabrizio Bucella, retour en force parmi les jeunes!



Fabrizio Bucella

BDL: *Pouvez-vous vous présenter en quelques lignes ainsi que votre rôle dans le cadre des négociations sur les décrets CJ et OJ sous cette législature ?*

Fabrizio Bucella: J'ai commencé mon engagement politique à la FEF avec le mouvement étudiant. J'ai siégé pendant trois ans au bureau du CJEF. Ensuite j'ai réalisé une thèse de doctorat à l'ULB. Après j'ai commencé un parcours dans les cabinets ministériels, pour occuper actuellement la fonction de directeur de cabinet adjoint auprès du Ministre de la Jeunesse, Marc Tarabella. Je suis arrivé au cabinet en janvier 2009, au moment où les négociations étaient bien entamées. J'ai donc pu faire connaissance au pied levé avec les acteurs du secteur. Je me suis inscrit avec Carlos, Jérôme (le chef de

cabinet) et le Ministre dans la dynamique d'équipe et de projet du cabinet.

BDL: *Pouvez-vous brièvement nous retracer les enjeux des négociations et l'ambiance de ces négociations - souvent - marathons ?*

F.B.: L'ambiance que j'ai connue était très décontractée, plutôt sympathique mais dure sur le fond. Drôle de mélange, sacrément efficace. Pour le dire clairement, les représentants du secteur ne laissent rien passer ! Vous êtes bien représentés, il n'y a rien à redire. Olivier et Catherine notamment font un travail formidable.

Pour ma part, j'essayais de présider les réunions de manière constructive, de trouver des solutions. J'estimais également

qu'il était de mon rôle de défendre l'équipe et, de temps en temps, de jouer le rôle de parafoudre.

BDL: *Les dernières évolutions décrétales tant en CJ qu'en OJ favorisent les interactions entre ces deux secteurs (présence d'OJ en CCMCJ, présence de fédés de CJ en CCOJ, fédé de CJ dans les deux décrets, dispositif CJ OJ dans le décret OJ, ...), quel en est la motivation politique et les enjeux pour les secteurs concernés ?*

F.B.: La motivation politique rejoint une demande du secteur. Il fallait instaurer plus de transversalité. De mon expérience passée au Conseil de la Jeunesse, c'étaient des secteurs qui évoluaient en parallèle, alors que leurs actions sont tout à fait complémentaires et nécessaires. Je sais qu'il ne faut pas tirer de généralités sur des expériences personnelles, mais ces constats étaient partagés par le cabinet et les représentants que j'ai eu l'occasion de côtoyer.

BDL: *Quelle est votre analyse de la situation de l'emploi dans ces secteurs de la jeunesse par rapport aux autres secteurs du non marchand ?*

F.B.: Le thème de l'emploi dans le secteur non marchand est un thème très important. Tout d'abord parce qu'il permet au secteur de développer ses activités. Ensuite, parce qu'il s'agit de promouvoir





des formes d'emploi dans des secteurs qui ne sont pas générateurs de profit au sens premier, presque financier, du terme. En d'autres mots, les salariés des Organisations de Jeunesse et Centres de Jeunes ne doivent pas "faire du chiffre" pour augmenter le rendement d'actionnaires! Je trouve important que les pouvoirs publics aident ces secteurs.

Il faut montrer que d'autres formes d'organisations sociales sont possibles. Enfin, concernant les Organisations de Jeunesse, il me semble qu'il faudra revaloriser encore mieux l'emploi dans

le secteur dans les années qui viennent car le bénévolat ne peut tout assumer.

BDL: *Quelles sont les perspectives envisagées par la Communauté française pour renforcer l'emploi dans ces deux secteurs ?*

F.B.: A priori, sans entrer dans les détails techniques, la piste consistera à développer plus encore les partenariats avec les régions. Ceci pose quand même le problème de la Région de Bruxelles-Capitale, notoirement sous-financée, qui ne possède pas le volant financier de la

Région wallonne. Mais le refinancement de Bruxelles est un autre combat ...

BDL: *Comment imaginez-vous le secteur dans dix ans et quelle place espérez-vous y occuper encore ?*

F.B.: Quand j'ai quitté le secteur il y a de cela une dizaine d'années, je ne pensais pas y revenir par le détour d'un cabinet ministériel ... cela m'a apporté une bouffée d'air frais et un plaisir sincère. Dans ce cas, autant ne pas faire de pronostics, la vie nous réservera encore bien de surprises ...

Carlos Crespo, fervent défenseur du secteur Jeunesse

BDL: *Pouvez-vous vous présenter en quelques lignes ainsi que votre rôle dans le cadre des négociations sur les décrets CJ et OJ sous cette législature ?*

Carlos Crespo: Je m'appelle Carlos Crespo. J'ai été président du Conseil de la Jeunesse d'Expression Française et premier permanent de la Fédération des Etudiant(e)s Francophones. En tant que collaborateur puis conseiller du Ministre Tarabella, j'ai été en charge des dossiers relatifs aux décrets OJ et CJ.

BDL: *Pouvez-vous brièvement nous retracer les enjeux des négociations et l'ambiance de ces négociations - souvent - marathons ?*

C. C.: Indubitablement, l'enjeu était d'arriver à un compromis acceptable par les différentes composantes du secteur des Organisations de Jeunesse. Pour faire aboutir la réforme, il était nécessaire que tout le monde soit d'accord d'avancer et que chacun s'y retrouve. L'erreur aurait été de vouloir faire cette réforme avec

une partie du secteur, contre une autre partie du secteur.

En définitive, le pari a été gagnant, puisqu'un nouveau décret OJ concerté, équilibré et porteur, a finalement été adopté. La qualité du texte a été unanimement saluée. La meilleure preuve, c'est qu'il a été voté par l'ensemble des partis démocratiques (majorité comme opposition) au Parlement de la Communauté française.

BDL: *Les dernières évolutions décrétales tant en CJ qu'en OJ favorisent les interactions entre ces deux secteurs (présence d'OJ en CCMCI, présence de fédés de CJ en CCOJ, fédé de CJ dans les deux décrets, dispositif CJ OJ dans le décret OJ, ...), quel en est la motivation politique et les enjeux pour les secteurs concernés ?*

C. C.: Il est intéressant de favoriser le décloisonnement entre les différents sous-secteurs de la jeunesse. C'est clair qu'on peut identifier des "métiers" assez différents



mais il est bénéfique de favoriser les échanges de bonnes pratiques et de promouvoir les partenariats entre les divers opérateurs concernés par l'émancipation des jeunes.

BDL: *Quelle est votre analyse de la situation de l'emploi dans ces secteurs de la jeunesse par rapport aux autres secteurs du non marchand ?*

C. C.: La non-application complète, pour raisons budgétaires, du volet financier du décret du 20 juin 1980 a constitué une entrave sérieuse au développement de l'emploi dans le secteur des Organisations de Jeunesse. La conséquence en est que par rapport à



d'autres secteurs socioculturels, il y a un nombre assez réduit de permanents dits "Communauté française".

Dès lors, lorsque le législateur communautaire souhaite prendre des dispositions générales pour revaloriser l'ensemble de l'emploi dans les secteurs socioculturels, il doit impérativement prendre en considération la spécificité de la structure de l'emploi dans les Organisations de Jeunesse. Le nouveau décret "OJ" notamment en ce qu'il favorise les requalifications d'emploi est porteur d'une réelle avancée en la matière.

BDL: *Quelles sont les perspectives envisagées par la Communauté française pour renforcer l'emploi dans ces deux secteurs ?*

C. C.: Il est essentiel de continuer à investir encore d'avantage dans l'emploi des Organisations de Jeunesse et les Centres de Jeunes. Il est à espérer que le prochain Ministre de la Jeunesse poursuive le refinancement de ces deux secteurs et s'attelle à convaincre ses collègues de la nécessité de mesures portant sur le soutien à l'emploi dans les secteurs socioculturels.

Les représentants de diverses fédérations sont demandeurs d'un plan "emplois" pour la prochaine législature. A titre personnel, je pense que leur revendication est légitime. Il est clair que la création d'emploi dans le non marchand a une haute valeur sociétale ajoutée.

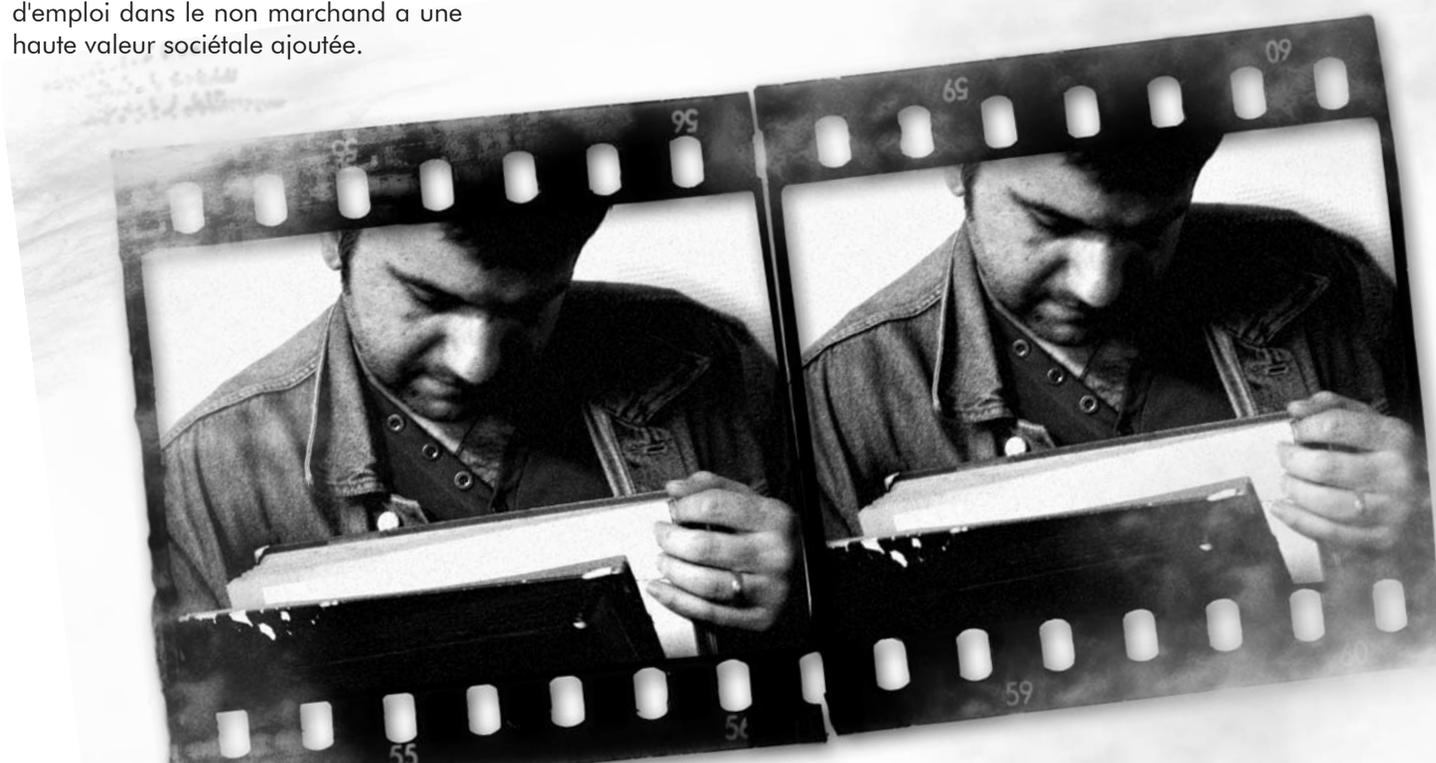


Pour avoir travaillé dans le secteur des Organisations de Jeunesse pendant plusieurs années, j'ai la conviction que la professionnalisation du secteur favorise la rencontre des attentes des jeunes d'aujourd'hui. Ce qui n'est évidemment pas incompatible avec une certaine valorisation du bénévolat.

BDL: *Comment imaginez-vous le secteur dans dix ans et quelle place espérez-vous y occuper encore ?*

C. C.: Je pense que le secteur sera toujours aussi dynamique et qu'il aura eu la possibilité de se développer encore plus.

En ce qui me concerne, j'ai du mal à me projeter dans 10 ans. Ce qui est clair c'est que je demeurerai un fervent défenseur de la qualité et de la pertinence du travail des professionnels et des bénévoles des Organisations de Jeunesse et des Centres de Jeunes.





" Job Pursuit "

Tu es demandeur d'emploi, peux-tu partir en France pour les vendanges? Que recouvre l'expression "marché caché"? Pourquoi l'employeur doit-il te choisir toi plutôt qu'un autre?

Pour aborder toutes ces questions et bien d'autres avec les jeunes en fin de scolarité, la Maison des Jeunes de Couillet a mis au point un jeu de société : "Le Job Pursuit!"

Caricature du marché du travail, ce jeu poussera à la réflexion afin de démystifier toutes les zones d'ombre qui entourent la sphère complexe de la recherche d'un travail aujourd'hui en Région wallonne.

Suite à une enquête auprès des jeunes de la région de Charleroi en novembre 2001, la MJ de Couillet en partenariat avec la Région Wallonne, la MIREC, le Département éducation de la Ville de Charleroi, le Forem et la SPRL LUDICA développeront un concept ludique permettant de s'initier à la recherche d'emploi.

Le jeu est un "questions/réponses" en équipe sur plateau composé de cinq pistes. Chaque équipe reçoit quatre cartes dont la valeur détermine le nombre de cases à avancer ainsi qu'un thème de



questions auxquelles elle devra répondre. Plus le chiffre est grand, plus le thème est délicat.

Si la réponse est bonne on peut choisir d'avancer ou bien de placer un obstacle sur la route de ses concurrents. La victoire est symbolisée par l'obtention d'un contrat de travail pour l'équipe qui aura réalisé deux tours de piste et qui se sera arrêtée précisément sur la case arrivée. Le jeu s'adresse aux jeunes en fin de scolarité ainsi qu'à tous les demandeurs d'emploi soucieux de s'informer sur le monde du travail.

Vous l'aurez compris, le scénario du jeu se veut caricatural de la réalité du marché de l'emploi avec une concurrence rude, des obstacles liés aux compétences des adversaires, et surtout un marché de l'emploi en crise puisqu'il n'y a qu'un emploi pour cinq équipes.

Bien entendu le but n'est pas de gagner mais de participer car ce jeu a pour principal atout de démystifier la recherche active d'emploi. En effet, en abordant des thèmes variant de la simple question administrative, aux techniques de l'entretien d'embauche et en passant par la connaissance de l'entreprise et du marché de l'emploi, une discussion mais surtout une réflexion s'opère.

A Couillet, l'utilisation du jeu aujourd'hui se fait essentiellement dans les écoles avec Mélissa, une animatrice spécialisée dans l'ISP, qui nous en vante les mérites:

"lorsque l'on commence une partie, on remarque très vite que les jeunes ont une représentation floue des attentes du marché du travail.

Par exemple, à la question comment se préparer à un entretien dans une épicerie de charcuterie italienne, les jeunes ne s'attardent généralement qu'aux détails physiques de la préparation (la moustache sicilienne, le tablier et les grosses mains...).

On doit leur apprendre que pour tout entretien ce sont les capacités professionnelles qu'il faut mettre en avant comme l'expérience, le professionnalisme, la motivation, etc. Il arrive souvent que les jeunes demandent à prolonger le débat après le jeu, on les oriente alors vers des structures d'aide à la recherche d'emploi, ou bien on envisage un jeu de rôle pour les entretiens. "

Un bon moyen donc pour aborder le monde complexe du travail sous un aspect ludique et stimulant. Si vous êtes intéressé, il reste encore quelques jeux disponibles en prêt à l'@MJ de Couillet.



M.J. de Couillet

Auréli Myaux

Rue Ferrer, 62

6010 Couillet

Tél: 071/ 47 45 65

mjccouillet@brutele.be





Les Marolles à Bamako, souvenirs d'un beau voyage...



C'est à la fin du mois de décembre 2008 que sept jeunes et deux animateurs de la Maison des Jeunes " Le 88 " de Bruxelles ont décollé de l'aéroport de Zaventem pour rejoindre Bamako, capitale du Mali.

De retour à Bruxelles, la tête pleine de souvenirs, ils ont décidé de créer un reportage sur leur voyage. Retour sur le déroulement du projet avec Galid, animateur au " 88 ".



Comment vous est venue l'idée d'un tel voyage ?

Galid : Tout a commencé par une rencontre, celle de quelques jeunes de la MJ avec Fatoumata, une Malienne venue faire un stage aux " Ateliers Populaires " situés dans le même bâtiment que la MJ.

Le courant est tout de suite passé entre eux et c'est ainsi que, de fil en aiguille, nous avons décidé de partir rendre visite à Fatoumata et à son association, la FEMAPH (Fédération Malienne des Personnes Handicapées).

Comment s'est organisé ce voyage ?

Galid : La préparation du voyage a duré 18 mois et a mobilisé pas mal de jeunes. C'est d'ailleurs ce qui en a fait un projet intéressant. Il y a eu un système de roulement entre les jeunes. Chacun a mis la main à la pâte pour préparer ce voyage et ce, même s'il n'en faisait pas partie. On a vraiment assisté à l'éclosion d'un mouvement de solidarité entre les jeunes. Du côté du logement sur place, Fatoumata avait fait le nécessaire pour nous trouver un lieu où passer nos nuits à Bamako, une auberge sympa et discrète. **Comment avez-vous financé ce périple?**

Galid : Les billets pour le Mali sont très chers, nous avons pu obtenir des tarifs avantageux en sollicitant quelques compagnies aériennes. Aussi, nous avons organisé une soirée afin de récolter des fonds. Nous avons également obtenu une aide financière de la Commune de Bruxelles via le Service de la Jeunesse. Mais le reste vient de la poche des participants et de la MJ

Comment s'est déroulé ce voyage ?

Galid : Nous avons débuté et terminé notre voyage à Bamako. Nous avons commencé, bien sûr, par retrouver Fatoumata à la capitale. Elle nous a fait visiter la ville et nous a présenté son lieu de travail, une association de jeunes handicapés. Ensuite, nous avons quitté Bamako pour rejoindre Ségou, une autre ville en bord du fleuve Niger. Nous y avons logé dans une auberge avant de partir sur le fleuve pendant quatre jours avec escales. Nous avons donc dormi dans différents endroits, comme une petite île où nous avons planté nos tentes, ou encore un petit village de potiers où nous avons rencontré beaucoup de personnes intéressantes. Après cela, nous sommes retournés à Bamako auprès de Fatoumata afin d'entamer la deuxième



partie du projet, à savoir les ateliers de fabrication de djembé et les tables de

discussion autour de diverses thématiques. Nous avons, entre autres, discuté de la famille, des traditions, du statut de la femme, de la scolarité, etc. Ce voyage s'est clôturé par une fête, où la musique, le théâtre populaire et la nourriture étaient bien évidemment au rendez-vous.

Quand avez-vous décidé de mettre tous vos souvenirs sur DVD ?

Galid : Nous avons commencé par dédier notre journal du mois de février à ce voyage. Ce journal a entièrement été réalisé par les jeunes participants et retrace le déroulement du voyage. Il contient également des textes écrits par Fatoumata et son équipe.

Puis, effectivement, nous avons fait un montage de nos plus beaux moments passés là-bas. Ce sont, encore une fois, les jeunes qui ont réalisé ce DVD. Le projet dans son ensemble a été une grande aventure et en a motivé plus d'un. Nous avons rencontré des gens merveilleux avec lesquels certains jeunes ont gardé le contact.

Même si nous avons assisté à un travail d'équipe et à des élans de solidarité entre les jeunes, ce projet a été difficile à mener tant il fallait ne pas perdre la motivation des jeunes et veiller à la participation de chacun.

M.J. Le 88
Mohamed Khaddam Allah
Rue Haute, 88
1000 Bruxelles
Tél.- Fax: 02/511 47 96
mje88@hotmail.com

Jeu coopératif

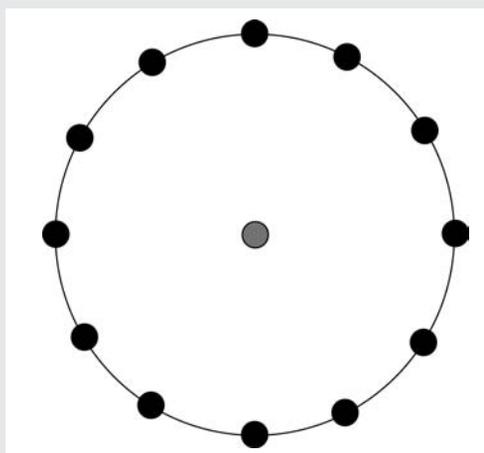
Citron, citron, citron

Espace : Restreint.

Matériel : De 15 à 25 foulards.

Joueurs : De 15 à 25.

Disposition : En cercle.



Objectif : Prise de connaissance avec tous les autres membres du groupe.

Déroulement : Les joueurs, en cercle, vérifient qu'ils connaissent bien les prénoms de leurs voisins, de droite et de gauche. Le meneur de jeu est à l'intérieur du cercle et désigne un joueur en lui disant : "Citron, citron, citron". Avant qu'il n'ait fini l'énoncé de cette formule, le joueur préalablement désigné doit avoir dit à haute voix le prénom de son voisin de droite (ou de gauche, à préciser au début du jeu). Le joueur qui se trompe, bafouille ou ne dit rien se met un foulard sur la bouche et le voisinage des joueurs en est alors changé.

Age des enfants : A partir de 8 ans.

Animation : Aisée, mais il est utile de laisser vérifier les prénoms des voisins à mi-parcours.



Jeu d'intérieur

L'apache sans tâche

Terrain : Salle de jeu.

Matériel : Un bouchon de liège dont une extrémité a été noircie par le feu.

Joueurs : 8 à 15.

Disposition : Joueurs assis en cercle.

Règles :

1° L'animateur désigne un joueur qui sera le "Sorcier". Celui-ci tient à la main le bouchon noirci par le feu. (Ce rôle peut naturellement être tenu par l'animateur).

2° Un joueur dit : "Moi, Henri, Apache sans tâche qui tâche appelle Christine, Apache sans tâche qui tâche". Christine, ainsi interpellée, répond : "Moi, Christine, Apache sans tâche qui tâche, appelle Luc, Apache qui tâche...".

3° Elle s'est trompée ! Le "Sorcier" lui applique, sur le front ou sur la joue, une tache noirâtre avec l'extrémité du bouchon. Christine reprend alors : "Moi, Christine, Apache à une tache qui tâche, appelle Luc, Apache sans tâche qui tâche". Et ainsi de suite mais en tenant compte du nombre de taches de chaque participant.

4° Après un certain temps, la plupart des joueurs possèdent une ou plusieurs taches, et de ce fait le jeu se complique. On peut convenir que lorsqu'un joueur a reçu 5 taches, il est éliminé. En ce cas, les autres ne doivent plus l'appeler sinon ils sont pénalisés d'une autre tache.

5° But : (pour chaque participant) Retenir une maxime compliquée et la modifier sans se tromper.

Age des enfants : A partir de 7 ans.

Arbitrage : Facile dans sa version initiale.

Travail manuel

La gravure

Méthode :

- Couvrir une feuille de papier à dessin blanc de "taches" de couleur au pastel (voir 1).
- Recouvrir le tout d'une couche d'encre de chine noire, étendre au pinceau ou au coton-tige (voir 2).
- Laisser sécher l'encre de chine noire.
- Avec une plume, un stylet ou un tire-ligne, gratter la pellicule noire et créer un motif esthétique, d'après un dessin ou un original (voir 3).



Matériel :

- Feuilles de papier à dessin blanc.
- Pastels de couleur vive.
- Encre de chine noire.
- Pinceaux à encre : 1 par 2 ou 3 enfants au minimum.
- Plumes, stylets ou tire-ligne : 1 par 2 ou 3 enfants au minimum.

Applications :

- Cartes de vœux personnalisées, menus de fête.
- Dessins muraux.



Grand jeu

Docteur Maboule

Terrain : Ville ou commune assez peuplée mais pas trop parcourues par les voitures.

Matériel : 12 seaux en plastic, 12 sacs en plastic, 1 trousse de secours.

Joueurs : De 24 à 40, répartis en huit équipes avec un ou plusieurs animateurs à leur tête.

Thème : Le docteur Maboulle doit absolument préparer une potion magique pour espérer endiguer la terrible épidémie de "ANKORUTILFALUKEJELESACHE".

But : Retrouver le plus rapidement possible tous les ingrédients nécessaires à la préparation de la potion.

Règles :

1° Chaque équipe mise à la disposition du docteur Maboulle doit essayer de retrouver le plus rapidement possible les ingrédients qui composent la potion magique.

2° Composition de la potion : 1 L D'EAU DE MER, 100 GR DE SABLE FIN, 1 BOUQUET DE 5 FLEURS,
1 COQUILLE DE MOULE, 1/2 POMME DE TERRE, 1 PLUME,
1 PIECE DE 0,01 EURO.

3° A cette bonne fin, chaque équipe dispose d'un seau et d'un sac afin de ramener à bon port les ingrédients.

4° L'équipe gagnante sera celle qui, la première, aura réuni tous les ingrédients demandés.

Age des enfants : A partir de 10 ans.

Arbitrage : Très facile.



Inauguration des nouveaux locaux

En janvier 2007 ... un incendie ravage les locaux du Centre de Jeunes ASF durant la nuit.

L'école de devoirs "La Chambarderie" est complètement détruite ! La scène, la salle d'activité et la salle d'accueil de la Maison de Jeunes sont fortement endommagées par la fumée et la chaleur tandis que la salle polyvalente de l'école voisine est également détruite....

En mai 2009, plus de deux années se sont écoulées depuis cette malheureuse nuit ! Deux longues années durant



En effet, depuis mai 2004, que de chemins parcourus avec nos jeunes et de projets mis en place (Marché de Noël du Monde, Stand up Speak up, Voyages en Espagne - France - Croatie et échange en Martinique,..) et d'autres à l'horizon (Irlande 2010 , accueil des Martiniquais, ...). Le groupe des 10 - 14 ans appelés "les Fruités" s'étoffe de plus en plus et ces jeunes, motivés par l'exemple de leurs

lesquelles les enfants de l'école de devoirs et les jeunes ont dû se partager un espace réduit rafraîchi en quelques jours afin de pouvoir continuer à accueillir petits et grands.

Ce dimanche 17 mai 2009, l'équipe du Centre de Jeunes ASF a enfin pu ré-inaugurer les locaux. Au programme, une balade dans les bois en début d'après-midi avec les parents et les plus jeunes.

Ensuite, visite des locaux et apéro à la Chambarderie, suivi d'un barbecue dans la salle d'accueil. Une centaine de personnes était présente parmi lesquelles le Bourgmestre Monsieur Philippe

Dodrimont, Monsieur Freddy Carpentier, Pierre Evrard et Aoulad de la FCJMP, et bien d'autres encore ...

Cette journée est pour nous le symbole d'un nouveau départ, en ce début d'année 2009, qui marque au sein du Centre de Jeunes la mise en place d'une nouvelle équipe mais également le début d'un changement de génération.

prédécesseurs, à l'envie d'en faire encore plus.

Je tiens à terminer ce petit mot en adressant une pensée à Ariste. Je suis certain qu'il serait fier de l'évolution de notre centre qu'il a créé et du travail effectué par tous nos jeunes !

Centre de Jeunes ASF

Fabrizio Remacle
 Animateur coordonnateur
 Avenue François Cornesse, 61
 4920 Aywaille
 04/384.82.58
www.centredejeunesasf.be





Jacky Barbiot, de la MJ à l'Inspection

BDL: Pouvez-vous vous présenter en quelques lignes ainsi que votre rôle dans le cadre de vos missions au sein des politiques de jeunesse ?

Jacky Barbiot: Je suis inspecteur principal au Service Général de l'Inspection de la Direction Générale de la Culture du Ministère de la Communauté française et référent en matière de jeunesse.

Cette fonction est due à plusieurs facteurs: un passé de bénévole et de membre d'une des premières Maisons de Jeunes en Mons-Borinage (le "Brasier" qui deviendra plus tard le "Caj-Mir" à Boussu), ensuite un détachement pédagogique et des études en sciences criminologiques à l'ULB terminées par un mémoire consacré aux centres de jeunes.

Parmi les différents rôles que doit assumer un inspecteur, j'attache une attention particulière à celui d'agent de développement culturel qui découle à la fois de la polyvalence et de la structure territoriale de l'Inspection et qui peut s'exprimer entre autre dans l'analyse des situations culturelles, la mise en relation de personnes et de groupes, l'élaboration et la mise en œuvre de projets de développement.

En matière de jeunesse, je représente l'Inspection Générale à la Commission Consultative des Maisons et Centres de Jeunes (CCMCJ) ainsi que lors des jurys de sélection concernant la circulaire "soutien aux projets jeunes" ce qui me permet de saisir les projets innovants permettant l'émancipation des jeunes en libérant leur expression et leur créativité.

BDL: Le décret du 20/07/2000 a été modifié sous cette législature afin de préciser quelques notions telles que l'accueil



Jacky Barbiot

en Maison de Jeunes. Selon vous, à quoi répond cette modification ?

J.B.: Le législateur a voulu préciser l'importance de l'accueil des jeunes en distinguant les heures spécifiques d'accueil de celles réservées aux diverses activités de la Maison de Jeunes.

BDL: Au regard de vos suivis et de vos pratiques, comment définiriez vous l'accueil en MJ ?

J.B.: De façon concrète, on peut dire que l'accueil doit être un lieu plus personnalisé, proposant au jeune, dès qu'il a pénétré dans une M.J., de partir à la rencontre de l'autre en lui proposant une activité de type culturel, créative, imaginative, l'invitant à essayer de l'imiter en lui faisant prendre conscience de ses possibilités d'expressions et/ou de créations.

Un accueil de qualité demande de la part de l'équipe d'animation : disponibilité, polyvalence et compétence permettant de faire en sorte que l'accueil soit un lieu de rencontre, d'échange, un espace de création et de démocratie et non un "dispatching" d'activités socioculturelles et sportives.

L'accueil n'est donc pas seulement un local prévu à cet effet, c'est un état d'esprit qui doit imprégner la vie de la Maison de Jeunes.

BDL: A l'heure où la société promeut des espaces de consommation directe, l'accueil est-il un concept dépassé ou un enjeu d'avenir ?

J.B.: De nos jours, les jeunes ont tendance à désertier les institutions, les structures où ils croient percevoir des contraintes. Ils s'associent sur des projets momentanés et " c o n s o m m e n t culturellement parfois plusieurs structures à la fois" voire une nourriture culturelle "prédigérée".

L'accueil doit se concevoir de manière dynamique, interactive, responsabilisante face à une offre de consommation culturelle passive. Il est donc un enjeu d'avenir.

BDL: Quelles approches pédagogiques proposerait-on au secteur des MJ afin de répondre à cet enjeu ?

J.B.: Les qualités d'un travail d'accueil dépendent en grande partie de la disponibilité et de la polyvalence (écoute active, négociation, gestion...) de l'équipe d'animation.

L'accueil doit permettre à l'équipe d'animation d'observer, de connaître les réactions, les attitudes, les problèmes, les souhaits des utilisateurs.

Cette fonction est à la fois "lecture, écoute et décodage" de situations.

L'accueil doit aussi remplir une fonction de clarification et aider les jeunes à exprimer clairement leurs démarches, leurs désirs, leurs problèmes (fonction de VERBALISATION et de CLARIFICATION).

Au sein d'une Maison de Jeunes, on ne se situe pas en tant qu'individu face à une collectivité, on se place en tant qu'individu dans sa collectivité.

L'accueil doit permettre au jeune de s'approprier ce lieu de vie, le modifier, le dynamiser en confrontation et en



... un accueil de qualité en M.J. demande de la part de l'équipe d'animation disponibilité, polyvalence et compétence...

négociation constante avec les autres participants (fonction d'identification individuelle et collective). L'accueil doit aussi permettre l'échange de valeurs culturelles (passage du multiculturel à l'interculturel).

En résumé, un accueil de qualité en M.J. demande de la part de l'équipe d'animation disponibilité, polyvalence et compétence permettant de développer une série de fonctions essentielles permettant l'adhésion des jeunes, à savoir les fonctions d'émancipation, de lecture-écoute active et décodage de situations, de clarification, de verbalisation, d'identification individuelle et collective, de médiation.

BDL: Quel rôle peuvent jouer les fédérations dans cette approche ?

J.B: Celles-ci peuvent exercer un rôle essentiel dans la formation des équipes d'animation et tout spécialement des animateurs(trices)-coordinateurs(trices) aux diverses fonctions d'accueil décrites ci-dessus mais également elles aideront les M.J. au départ de leur action, à réaliser une analyse de leur milieu d'implantation et de leurs besoins.

Il y a lieu de décrire le champ d'intervention des M.J. en fonction du rôle qu'elles jouent au niveau local et régional.

La réalité physique, culturelle, économique, sociale des milieux urbains ou des villages ruraux conditionne différemment l'accueil et la pratique d'action des M.J. (problème de mobilité des jeunes en milieu rural, mise en valeur de la culture des banlieues en milieu urbain pour prendre le contre-pied des politiques sécuritaires).

Les fédérations peuvent aider à mieux intégrer dans une réflexion globale les pouvoirs locaux, les structures scolaires et associatives afin d'harmoniser la multiplicité des opérateurs et des politiques de jeunesse dans un cadre stratégique à

une échelle locale pertinente (faciliter le dialogue sans perdre sa spécificité "Maison de Jeunes").

L'accueil devrait être plus flexible afin de permettre des horaires d'accueil en fonction des caractéristiques du public (jeunes chômeurs, décrocheurs scolaires, étudiants, travailleurs,...).

En synthèse, les fédérations pourraient contribuer à une réflexion sur la prise en compte des différences entre les zones rurales et les zones urbaines, voire entre les Régions, singulièrement à Bruxelles où les questions découlant de la multiculturalité sont très fréquentes dans l'approche des jeunes et permettre une différenciation de la mise en œuvre de politique de jeunesse en fonction de spécificités territoriales.

Service général d'Inspection de la Culture
 Jacky Barbiot
 Place du Parc, 27
 7000 Mons
 Tél.: 065/32 83 62
 Fax.: 065/32 83 66
 jacky.barbiot@cfwb.be





Web

La Politique de Jeunesse, voilà un sujet assez compliqué qui comporte son lot de lois et de décrets. Mais c'est également un sujet que chaque travailleur du secteur jeunesse se doit de connaître.

Pour accéder facilement à ces textes, la solution la plus pratique et la plus rapide reste encore la recherche sur le web. Encore faut-il savoir où chercher... Pas de panique, la Rubrique Web est là pour ça et vous propose trois sites bien pratiques qui reprennent ces lois et décrets au format .pdf téléchargeable.

En voici les adresses :



Le premier est le site du Service de la Jeunesse de la Communauté française de Belgique : www.servicejeunesse.cfwb.be/. Vous y trouverez, en outre, dans la partie "Documents à télécharger" tous les textes de lois relatifs à la politique de Jeunesse mais aussi tous les documents concernant les subventions ordinaires et extraordinaires ainsi que les appels à projet.



Le second est le site du Parlement de la Communauté française de Belgique qui reprend la liste des ministres et de leur fonction. Il reprend aussi des textes de lois ainsi que leur mises à jour. Voici l'adresse : www.pcf.be/



Et pour finir, le site du Bureau International Jeunesse, qui lui, vous propose tous les documents relatifs aux échanges et voyages internationaux. Vous y trouverez aussi les formulaires de candidatures afin d'obtenir des subsides pour votre prochain projet international. Une seule adresse : www.bij.be/

Voilà, vous possédez maintenant toutes les armes pour affronter le monde de la politique alors je vous dis bon surf et rendez-vous au prochain BDL.



Animer un CJ aujourd'hui !

Acquérir des repères et des bases pour tous les aspects liés à ta nouvelle fonction d'animateur.

Situer ton rôle dans son contexte avec tous les aspects des missions qui lui sont liées.

Apprendre à gérer un groupe de jeunes.

Découvrir la gestion de projets et l'animation de réunion.

Développer de nombreux outils et techniques pratiques d'animation.

Lieu	Horaire
Bruxelles	9.00 > 17.00
Mozet	Résidentiel

P.A.F.

Repas et logement inclus 300 euros

12, 13, 19
octobre

16, 17, 23
novembre

7, 10, 14, 15
décembre

Coordonner un CJ aujourd'hui !

Faire un tour rapide et complet de tous les aspects de ta fonction afin d'entrer au mieux dans ton rôle de responsable, que tu sois animateur coordonnateur, responsable de projets, coordinateur, etc.

Avoir une vision globale et coordonnée du secteur et de tes missions.

Réaliser un bilan de compétences.

Lieu	Horaire
Bruxelles	9.00 > 17.00

P.A.F.

Repas inclus 60 euros

8, 15, 22
octobre

Le Bulletin de Liaison est édité par la Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire

F.C.J.M.P. asbl
Rue Saint-Ghislain, 20
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.64.48
Fax : 02/502.75.95
E-mail : infos@fcjimp.be
www.fcjimp.be

La fédération est ouverte du lundi au vendredi de 9 à 18h

Le Bulletin de Liaison est un bimestriel (sauf août) :
Dépôt Bruxelles X

Editeur responsable :

Olivier Leblanc, adm. délégué

Rédacteur en chef :

Pierre Evrard

Comité de rédaction du BDL n°107

Julien Anciaux
 Jacky Barbiot
 Fabrizio Bucella
 Carlos Crespo
 Sylvain Descamps
 Pierre Evrard
 Marc Fanuel
 Jérôme Gothot
 Mohamed Khaddam Allah
 Aoulad Messoud
 Aurélie Myaux
 Fabrizio Remacle
 Cécile Rochez
 Marc Tarabella

Les textes n'engagent que leurs auteurs.

Graphisme et PAO : Virginie Henrotte

Illustrations : Aoulad

Crédits photos : F.C.J.M.P., Corinne Barbiot, MJ le 88, AFS.

Conformément à l'article 4 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, nous informons nos lecteurs que la F.C.J.M.P. gère un fichier comportant les noms, prénoms, adresses et éventuellement les professions des destinataires du Bulletin de Liaison. Ce fichier a pour but de répertorier les personnes susceptibles d'être intéressées par les activités de la F.C.J.M.P. et de les en avertir. Vous pouvez accéder aux données vous concernant et, le cas échéant, les rectifier ou demander leur suppression en vous adressant à la Fédération. Ce fichier pourrait éventuellement être communiqué à d'autres personnes ou associations poursuivant un objectif compatible avec celui de la Fédération.

F.C.J.M.P.
Rue Saint-Ghislain, 20
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.64.48
Fax : 02/502.75.95
E-mail : infos@fcjimp.be

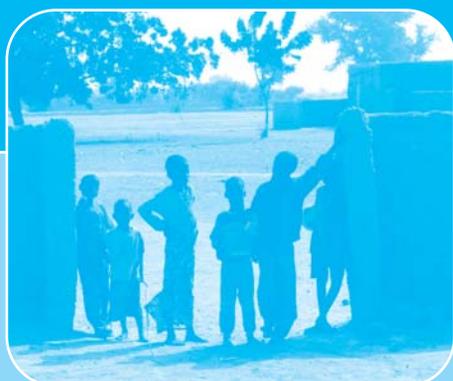


Fondée en 1970, la **Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire** est une Organisation de Jeunesse pluraliste rassemblant principalement des Centres de Jeunes qui développent un travail d'animation socioculturelle spécifique tenant compte des jeunes dont les conditions économique, sociale et culturelle sont les moins favorables.

Ses objectifs particuliers consistent

- à soutenir l'action des Centres et des Maisons de Jeunes.
- à favoriser le travail d'animation en milieu populaire.
- à sensibiliser les pouvoirs publics aux problèmes de la jeunesse défavorisée.
- à permettre le développement d'une politique socioculturelle d'égalité des chances.

La F.C.J.M.P. développe des projets locaux d'actions communautaires qui contribuent à renforcer l'action de ses membres. Elle favorise le développement pédagogique et le travail de réseau des Centres de Jeunes. Elle assure un soutien associatif aux Centres en matières administrative, comptable, logistique, fiscale, etc., ainsi qu'un accompagnement professionnel des animateurs en matières de formation, d'animation, d'information, de conseils,...



**Soutenons la politique
socioculturelle
d'égalité
des chances !**

Fédération des Centres de Jeunes en Milieu Populaire

20, Rue Saint-Ghislain - 1000 Bruxelles

Tél.: 02/ 513.64.48 - Fax.: 02/ 502.75.95

infos@fcjimp.be - www.fcjimp.be

La **F.C.J.M.P.** est une association pluraliste reconnue par la Communauté française de Belgique en tant qu'Organisation de Jeunesse (décret 20.06.1980) et en tant que Fédération de Centres de Jeunes (décret 20.07.2000). Elle est soutenue par la Commission communautaire française, les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale, Actiris et le Forem.

AVEC LE SOUTIEN DE

